

Département de la Vendée
Arrondissement
des SABLES d'OLONNE
Commune de SALLERTAINE

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an DEUX MIL VINGT QUATRE, le 23 Septembre à 20 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de SALLERTAINE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc MENUET - Maire.

Nombre de Conseillers : en exercice : 21 absents : 1 excusés : 2 présents ou représentés : 18

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 Septembre 2024

PRÉSENTS (14/21) : MENUET Jean-Luc, BILLET Richard, COUTON Karine, GAUTIER Frédéric, MARTIN Marie-Ange, GIRARDEAU Jean-Luc, FRADIN André, BIRON Isabelle, ANDRÉ Luc, PELLOQUIN Isabelle, CHATON Nelly, LAGNEAU Karine, RENAUD Eric, BAUD Christophe

EXCUSÉS et REPRÉSENTÉS (4/21) : ETIENNE Marie-Josèphe (pouvoir à COUTON Karine), TOUGERON Sophie (pouvoir à GAUTIER Frédéric), KAMINSKI Sylvie (pouvoir à CHATON Nelly), HERMOUET Jean-Yves (pouvoir à GIRARDEAU Jean-Luc)

EXCUSÉS (2/21) : JARNY Emmanuel, NEAU Muriel

ABSENTS (1/21) : BESSEAU Franck

POUVOIRS (4) : COUTON Karine (pouvoir de ETIENNE Marie-Josèphe), GAUTIER Frédéric (pouvoir de TOUGERON Sophie), CHATON Nelly (pouvoir de KAMINSKI Sylvie), GIRARDEAU Jean-Luc (pouvoir de HERMOUET Jean-Yves)

Secrétaire de séance : ANDRE Luc

**13-APPROBATION DU DICRIM (DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNALE SUR LES RISQUES MAJEURS)
- 2024-09-23-013 :**

Institué par la loi n° 2004-811 du 13 Août 2004 de modernisation de la Sécurité Civile, le DICRIM (Document d'information sur les risques majeurs), est un document destiné à informer les habitants sur les risques majeurs de la Commune, sur les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde mis en œuvre ainsi que sur les moyens d'alerte en cas de survenance d'un risque.

Il vise également à indiquer les consignes de sécurité individuelle à respecter.

A cet effet, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs qui a été établi et précise que ce document obligatoire sera affiché et mis en ligne sur le site internet de la Commune. Celui-ci a été envoyé à tous les membres du Conseil Municipal par mail le 16 Septembre 2024.

Le DICRIM s'intégrera dans le Plan Communal de Sauvegarde qui sera rédigé par la suite.

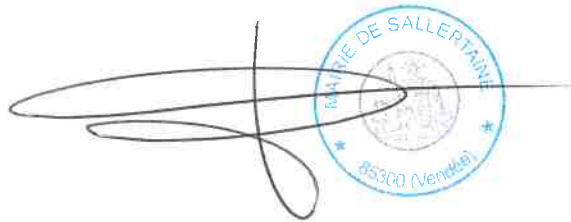
Après avoir pris connaissance du DICRIM,

Après en avoir délibéré, sur proposition de Mr Le Maire,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

D'ADOPTER le DICRIM élaboré dans le cadre du plan communal de sauvegarde, celui-ci sera annexé à la présente délibération ;

DE CONFIER à Monsieur le Maire le soin de prendre toutes les mesures nécessaires et utiles pour informer la population sur les risques majeurs présents sur le territoire communal.

Pour Extrait Conforme,
Au registre sont les signatures.
Le 23 Septembre 2024,
Le Maire, Jean-Luc MENUET

The image shows a handwritten signature in black ink, which is somewhat stylized and overlaps with a circular official stamp. The stamp is blue and contains the text "MAIRIE DE SALLERTAINE" at the top, a central emblem, and "85300 Vendée" at the bottom. There are two small stars on either side of the emblem.

Le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché le _____ au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.